

PERMIS DE CONDUIRE « BE »

CONFORME AU REMC

Public et pré-requis:

Toute personne souhaitant conduire un véhicule avec remorque entrant dans la catégorie concernée,

- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale ou avoir obtenu son dernier permis (sauf permis deux-roues) depuis moins de 5 ans,
- Avoir au moins 18 ans,
- Être titulaire du permis B, en cours de validité
- Savoir lire et écrire la langue Française,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

Méthodes pédagogiques :

explicative, démonstrative, active et de guidage,

- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicule adapté à l'enseignement,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Equipement de protection individuelle gilet de haute visibilité,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

Moyens pédagogiques :

1. Moyens pratiques

Véhicule + Remorque deux essieux

10 pistes privées

11 salles de cours climatisées

2. Moyens d'encadrement

Formation dispensée par des formateurs

titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R ou Titre

Professionnel Enseignant de la conduite et la sécurité routière + Permis BE

Validation :

Délivrance du permis de conduire

catégorie BE + attestation fin de formation

Durée :

14 h formation et examen pratique

OBJECTIFS :

Être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC (F2) ne dépassant pas 3,5 tonnes.

PROGRAMME / CONTENU

- Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique.

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis :

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale : épreuve pratique par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière

à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 60 minutes et comprend :

- o L'épreuve Hors-Circulation (HC) composée de plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité. Pour être admis, vous devez obtenir plus de 13 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité. Elle constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation pendant 3 ans maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.
- o Epreuve en circulation (CIR). Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.